



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 04/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

***DELIBERATION N° 018/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Christine BACHES donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Robert TARDA
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absents : Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Olivier RABAT

OBJET : Adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 de la commune.

Conformément aux dispositions des articles L.1612.12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal se prononce avant le 30 juin sur le compte financier unique 2024.

Ainsi, M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances et Président de séance, présente à l'assemblée le compte financier unique 2024 de la commune, étant précisé que ce dernier a été vérifié par la ville et par le comptable public de Saint-Estève.


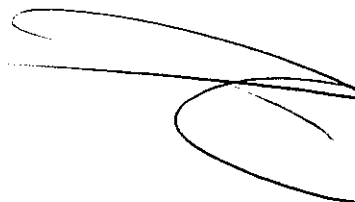
Il précise que ce document comptable a reçu un avis favorable de la commission « Finances » du 02/04/2025.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte financier unique 2024 de la commune et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote :

- Adopte le compte financier unique 2024 de la commune dans son intégralité.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

**Le Président de séance,
Adjoint au Maire, chargé des finances,**



M. Cosme DILME

Publication le : **17 AVR. 2025**